



Conservatoire
d'espaces naturels
Hauts-de-France

La lettre d'infos

Juillet 2020 - N°09

Une association
au service de la nature



La discrète vie
des mares

La discrète vie des mares ...

L'histoire des mares est liée à celle de l'Homme. La plupart d'entre-elles ont en effet été creusées et entretenues afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages domestiques, à l'élevage... Les traces les plus anciennes datent du néolithique.

Avec le développement des réseaux d'eau potable sous pression, l'utilité des mares est devenue moins perceptible. Beaucoup ont alors disparu, soit naturellement, du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire. On estime qu'il reste actuellement 10 % des mares qui existaient sur le territoire national au début du XX^{ème} siècle et que cette raréfaction continue. Ce n'est pas réellement la perte d'utilité qui a entraîné la disparition de ces mares, mais plutôt la méconnaissance de leurs rôles dans notre environnement. C'est pourquoi, le Conservatoire d'espaces naturels, via le Groupe mares, œuvre pour mettre en lumière ce petit écosystème original.

Une richesse écologique exceptionnelle

Même si les mares représentent une surface négligeable à l'échelle des territoires, elles contribuent fortement au maintien et à l'essor de la biodiversité. En ce sens, les mares sont aujourd'hui de véritables zones de refuge pour de nombreuses espèces remarquables parmi lesquelles de nombreuses sont rares ou menacées. La dissémination des mares dans les paysages leur permettent d'être des « biotope-relais » qui favorisent la migration et la dispersion de ces espèces.

Du haut des berges au centre de la mare, tout un cortège de plantes colonise les mares, chacune suivant ses besoins en eau. Certaines vivent dans l'eau telle que l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) alors que d'autres n'ont d'immergées que leurs racines comme le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*). Cette végétation est indispensable pour les animaux.

Parmi la faune emblématique des mares, on peut citer les amphibiens dont 50 % des espèces figurant dans la Directive Habitats sont associées à ce milieu. Le Triton crêté (*Triturus cristatus*, 5), le Crapaud calamite (*Bufo calamita*, 4), et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*, 3) en sont quelques exemples. Les Libellules sont également fortement liées aux mares dont la moitié des espèces connues de la région peuvent y être aperçues, tel que le Leste dryade (*Lestes dryas*, 1) et l'Aeshne isocèle (*Aeshna isocetes*, 2).





La mare est un support de choix pour sensibiliser le grand public à la fragilité des zones humides et de la biodiversité.

Un milieu naturel aux multiples facettes

Bien que les mares ne semblent plus répondre directement aux besoins en eau domestique, elles continuent à rendre une quantité d'autres services : ce sont de véritables infrastructures naturelles.

Voici les différents intérêts que ce milieu peut apporter :

Intérêt hydraulique

En freinant l'écoulement des eaux de pluies, la mare contribue à :

- limiter l'érosion des terres agricoles, au même titre que les haies et les fossés ;
- atténuer l'engorgement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration lors des pluies d'orage, en retenant une partie des eaux de ruissellement,
- améliorer la qualité des eaux de ruissellement, en fonctionnant comme de véritables mini-stations de lagunage (sédimentation des matières en suspension, auto-épuration...).

Réservoir de biodiversité

La mare est un écosystème d'une grande diversité animale et végétale. De nombreuses espèces dépendent de ces eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver. Ainsi, 30 % des espèces protégées au niveau régional vivent dans ce milieu.

Des réserves d'eau pour la faune

La mare constitue un point d'abreuvement, un riche « garde-manger », ou encore un simple lieu de repos pour la faune sauvage.

Réserve d'eau dans la lutte contre l'incendie

Pour pallier l'insuffisance du débit de conduite d'eau, principalement en milieu rural, la mare peut être utilisée efficacement pour lutter contre les incendies.

Réserve d'eau d'appoint pour certains usages (arrosage, lavage des bâtiments agricole...)

Pour ne pas gaspiller la ressource en eau potable, il est possible d'utiliser l'eau de la mare pour un certains nombre d'utilisations occasionnelles telles que l'arrosage du jardin, le lavage de véhicules ou bâtiments agricoles.

Abreuvoir pour le bétail

Pour les pâtures situées loin de l'exploitation ou nécessitant un apport régulier d'eau, la mare est une alternative peu coûteuse pour l'abreuvement du bétail.

Intérêt culturel

Comme les lavoirs ou les fontaines, les mares témoignent d'une activité passée. Elle constitue un élément du patrimoine local.

Amélioration du paysage

La mare améliore le cadre de vie et enrichit le paysage en apportant une touche de nature dans un cadre souvent urbanisé ou monotone.

Outil pédagogique

De petite taille, la mare est un lieu privilégié pour la découverte de la biodiversité des zones humides et la sensibilisation à l'écologie.

Le Groupe mares, un réseau au chevet des mares régionales



Le Groupe Mares Hauts-de-France est une plateforme régionale réunissant des acteurs œuvrant au service de la protection, de la gestion et de la mise en valeur pédagogique des mares et plus largement des zones humides. Le Conservatoire en assure l'animation.

Les objectifs de ce réseau sont basés sur l'échange de connaissances et de savoir-faire :

- Mutualiser les compétences et échanger les connaissances de chacun en animant un réseau régional thématique ;
- Communiquer les savoir-faire et compétences des structures partenaires ;
- Sensibiliser tous les publics à la thématique en développant des outils de communication ;
- Conseiller et accompagner les particuliers comme les professionnels sur la thématique des mares ;
- Développer la connaissance sur la répartition des mares en région via l'outil de recensement régional.

Les projets du Groupe Mares s'articulent autour de trois axes de travail :

- l'animation et le développement du réseau thématique régional Groupe Mares, en s'appuyant notamment sur les temps d'échanges et outils de communication.
- les projets liés à l'éducation à l'environnement et la sensibilisation des acteurs tels que la réalisation d'une gazette, de plaquettes d'information, d'une exposition, etc.
- les projets liés à la connaissance du semis de mares régional, et plus particulièrement un projet de recensement des mares de la région.

Parmi les projets développés récemment, deux vous sont présentés dans ce dossier.



Une mare, qu'est-ce que c'est ?

D'après Sajaloli & Dutilleul, 'Programme national de recherche sur les zones humides en 2001, la mare se définit par les caractéristiques suivantes :

- étendue d'eau à renouvellement généralement limité ;
- taille variable de quelques m² à 5 000 m² ;
- faible profondeur qui peut atteindre environ 2 m, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur tout le fond ;
- d'origine naturelle ou anthropique (humaine) ;
- dans des dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain, voire urbain ;
- alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques ;
- peut exercer un rôle tampon au ruissellement ;
- sensible aux variations météorologiques et climatiques, elle peut être temporaire ;
- présente une forte variabilité biologique et hydrologique interannuelle ;
- possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle .

Le Groupe mares en chiffres :



Un label « Mares remarquables » pour mettre en valeur des mares exemplaires



Pourquoi ce label ?

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, via le Groupe Mares qu'il anime, a lancé en 2019 un label afin de distinguer les « Mares remarquables » présentes dans notre région. Le Groupe mares souhaite ainsi promouvoir les mares à grande valeur écologique, paysagère et/ou historique et ainsi promouvoir les bonnes pratiques de gestion.

Pour son année de lancement, 17 dossiers ont été déposés. Parmi eux, 7 ont obtenu le label.

La mare coup de cœur du jury en 2019

Dans le cadre du label « Mares remarquables », le comité de sélection qui a évalué les mares, a décerné le premier prix « Coup de Cœur du Jury » à la mare pédagogique de Gravelines. Un événement a eu lieu le 11 décembre dernier pour dévoiler le panneau de valorisation qui y a été installé. Cet événement a été l'occasion de féliciter la commune de Gravelines par l'intermédiaire de l'atelier pêche et nature qui a œuvré pour la sauvegarde de cette mare ancienne.

Cette mare est idéale pour faire la promotion de ce petit milieu de vie. En effet, située sur le littoral, à proximité du milieu dunaire, elle présente une biodiversité remarquable avec notamment le Crapaud calamite et plus d'une dizaine espèces de libellules. Ancienne mare de ferme, datant des années 1930, puis laissée à l'abandon, elle est désormais une mare pédagogique pour la population locale. C'est aussi l'engagement de l'Atelier pêche nature de Gravelines et le Conseil Municipal des jeunes que le jury a voulu mettre à l'honneur avec ce « Coup de Cœur ».

Lauréat 2019, il témoigne ...

« Avec les jeunes de l'Atelier Pêche Nature et le Conseil Municipal des jeunes de Gravelines nous avons monté une opération de protection des amphibiens à la suite d'un constat de mortalité d'amphibiens à cause du trafic routier sur un secteur de Gravelines.

Depuis 2013, nous installons une barrière piège sur ce secteur. Mais rien ne sert de protéger une espèce si on ne protège pas son habitat. Donc j'ai proposé un projet de mare pédagogique sur ce secteur avec l'aide de la ville de Gravelines et de l'Agence de l'eau.

Aujourd'hui cette mare qui était menacée de rebouchage a repris ses lettres de noblesse faisant le bonheur de la biodiversité et des visiteurs. Pour valoriser ce lieu et le travail des jeunes, j'ai présenté cette mare au « Label mare remarquable ». »

Eric Flahaut, Atelier Pêche Nature de Gravelines

Candidater cette année ?

Peuvent candidater à l'obtention de ce label les propriétaires privés, les collectivités et les gestionnaires d'espaces naturels, sous réserve que la mare présentée au concours soit accessible au public au moins une fois par an.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 septembre. L'analyse des dossiers et la visite des mares candidates auront lieu cet automne pour une divulgation des résultats en début 2021.

Pour connaître les conditions de participation, vous pouvez consulter le document de présentation du projet et le dossier de candidature sur Internet, via ce lien de téléchargement :

http://cen-hautsdefrance.org/sites/default/files/fichiers/label_mares_remarquables_2020_0.pdf

Nathalie Delatre

